

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 avril 2021
Convocation du 22 avril 2021

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : Maria LÉPINE, Rémi MABILLEAU, François FOURMENT, Amaury TAYON, Guy BARRAUD, Cynthia FROBERT, Nathalie ROBIN, Rachel GEFFROY, Alexandra DE MONTFERRIER, Hervé SOUMAT, Agathe CHIRON, Brahim BELGNAOU, Chrystèle BERTRAND

ABSENTS : Sandra RABUSSEAU, excusée, Jérôme FROMAGET (arrivée 20h45)

Secrétaire de séance : Nathalie ROBIN

Début de séance à 20h10

Désignation d'un secrétaire de séance Nathalie ROBIN

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion, avec modification d'une erreur dans les divers, « L'établissement public Foncier a jugé *inintéressant* pour la commune de passer par eux »

Adoption de l'ordre du jour de la séance
VIE DE L'ASSEMBLEE

1. Composition des commissions communales (modification suite à l'intégration d'un nouveau conseiller)

Madame le Maire rappelle que les travaux du Conseil Municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière mais également des commissions où une bonne part du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

Le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative de ses membres (article L2121-22 du CGCT). **Ces commissions ne prennent aucune décision mais émettent un avis à caractère purement consultatif.**

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement au nombre de conseillers municipaux qui les composent (CE du 26 septembre 2012)

Madame le Maire rappelle également que le conseil a fixé à 5 le nombre de membres dans les commissions (Quatre conseillers de la liste majoritaire et un conseiller de la liste minoritaire)

Afin d'intégrer un nouveau conseiller municipal Madame le Maire propose la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide la composition des commissions ci-dessous
- Commission des finances et du développement économique sous la présidence de Rachel GEFFROY :
 - Guy BARRAUD
 - Rémi MABILLEAU
 - Brahim BELGNAOU
 - Alexandra DE MONTFERRIER
- Commission voirie, réseaux, bâtiments et espaces verts sous la présidence de Guy BARRAUD :
 - François FOURMENT
 - Rémi MABILLEAU
 - Hervé SOUMAT
 - Agathe CHIRON
 - Rachel GEFFROY
- Commission jeunesse et vie scolaire sous la présidence d'Amaury TAYON :
 - Sandra RABUSSEAU
 - Brahim BELGNAOU
 - Chrystèle BERTRAND

- **Commission solidarité, action sociale, consultation citoyenne et vie participative sous la présidence d'Amaury TAYON :**

- Sandra RABUSSEAU - Nathalie ROBIN
- Chrystèle BERTRAND - Cynthia FROBERT

- **Commission communication, information et transition numérique sous la présidence de Nathalie ROBIN :**

- Amaury TAYON - Rachel GEFFROY
- Cynthia FROBERT - Sandra RABUSSEAU

- **Commission urbanisme et aménagement du territoire sous la présidence de Rachel GEFFROY :**

- Nathalie ROBIN - Cynthia FROBERT
- Chrystèle BERTRAND - François FOURMENT
- Hervé SOUMAT

- **Commission vie associative et culturelle, fêtes et animations sous la présidence de Nathalie ROBIN :**

- Cynthia FROBERT - Agathe CHIRON
- Jérôme FROMAGET - Rémi MABILLEAU
- Hervé SOUMAT

- **Commission patrimoine et tourisme sous la présidence de Guy BARRAUD :**

- François FOURMENT - Jérôme FROMAGET
- Chrystèle BERTRAND - Agathe CHIRON
- Alexandra DE MONTFERRIER

ABSTENTIONS :	0	POUR : 13	CONTRE : 0
---------------	---	-----------	------------

URBANISME

2. Projet d'acquisition d'un bien immobilier

Madame le Maire rappelle que le projet d'acquisition d'un ensemble immobilier, comportant une maison de bourg et une grange, s'inscrivait dans le cadre d'une demande spontanée du propriétaire qui a informé la mairie de son intention de vendre, par courrier en date du 7 juillet 2020. Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Municipal lors de la séance du 10 novembre 2020. Madame le Maire a été invitée à poursuivre les négociations en vue de cette acquisition et, suite à ses démarches, le Conseil Municipal a délibéré le 15 décembre 2020 sur l'acquisition des parcelles AI 280 281 192 et 186 pour un montant de 270 000 €. Le Conseil Municipal s'est également prononcé pour un portage de l'opération par l'Etablissement Public Foncier Local du Val de Loire. Ce portage s'est en fait avéré de peu d'intérêt pour la commune, au vu des frais importants qu'il générerait, et la commune a choisi de se porter acquéreur en direct de ce bien.

Madame le Maire rappelle que le projet initial de la commune concernant ce bien identifiait plusieurs pistes parmi lesquelles un éventuel déplacement du relais assistants maternels, un espace de coworking, des logements sociaux ou encore un tiers-lieu.

Pour consolider ces premières intentions, la municipalité a lancé une consultation auprès des habitants de façon à recueillir leurs attentes et à étudier les éventuels besoins non couverts par les espaces municipaux actuels. Elle a également fait appel à l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) pour réaliser un état des lieux assorti d'une étude de faisabilité et d'une estimation des travaux à mener.

La consultation conduite du 1^{er} au 28 mars 2021 a enregistré 96 réponses et à la question relative aux nouveaux espaces souhaités, 28 personnes ont mentionné un espace de travail partagé, 27 personnes un lieu de rencontres intergénérationnelles.

La visite par l'ADAC de l'ensemble immobilier a donné lieu à un rapport remis le 12 avril 2021 qui fait apparaître un coût de rénovation qui ne peut être supporté par la municipalité seule. La transformation partielle de l'ensemble immobilier en logements sociaux est envisagée pour poursuivre le projet d'acquisition et rendez-vous est fixé avec

un bailleur social pour une visite sur site le 27 avril 2021.

Le bailleur social s'est montré intéressé par l'acquisition de la parcelle AI 192. Si cette acquisition est confirmée, la municipalité pourrait se porter acquéreur des parcelles AI 186, 280 et 281. Dans l'hypothèse où le bailleur ne procéderait pas à l'acquisition de la parcelle AI 192, la municipalité se porterait acquéreur uniquement de la parcelle AI 186.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer le compromis de vente relatif

- aux parcelles AI 186, 280 et 281, si le bailleur social acquière la parcelle AI 192
- à la parcelle AI 186 si le bailleur social ne procède pas à l'acquisition de la parcelle AI 192

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente relatif

- **aux parcelles AI 186, 280 et 281, si le bailleur social acquière la parcelle AI 192**
- **à la parcelle AI 186 si le bailleur social ne procède pas à l'acquisition de la parcelle AI 192**

ABSTENTIONS : 0	POUR : 13	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

FINANCES

3. Réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements

Le projet ayant été remanié en profondeur, le conseil Municipal après en avoir délibéré retire cette délibération.

ABSTENTIONS : 0	POUR : 13	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

4. Décision Modificative n°1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'évolution du projet d'acquisition des parcelles AI 186, 280 et 281 ou AI 186, il est nécessaire de modifier les crédits votés au budget primitif.

Pour ce faire Madame le Maire propose la délibération suivante :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Décide de Créer l'opération n°112 : « Grange du Village »
Approuve la décision modificative ci-dessous**

Investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Dépenses : 2315 opération 110		40 000 €
Dépenses : 2315 opération 112	40 000 €	

ABSTENTIONS : 0	POUR : 13	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

DIVERS

- Confirmation du devis pour le mobilier de la salle du conseil qui se monte à un peu moins de 11 000 €, la ligne budgétaire votée étant de 20 000 €, il reste environ 9 000 € de disponibles.
- Evocation du déploiement de la fibre et vigilance sur les secteurs actuellement alimentés en souterrains qui pourraient être déployés en aérien, l'examen des dossiers en cours est à prévoir.

La séance est levée à 21h10

**Fait en mairie, le 28 avril 2021
Affiché le 29 avril 2021,**

**Le maire,
Maria LÉPINE**